



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 février 2018

Etude épidémiologique de l'INRS 2 fois moins d'accidents du travail chez les jeunes formés à la santé et sécurité au travail

Une étude épidémiologique¹ réalisée par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) révèle que les jeunes de moins de 25 ans formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité ont 2 fois moins d'accidents du travail que les autres. Réalisée sur 5 ans dans 7 régions de France, cette étude montre la pertinence d'intégrer un enseignement en santé au travail dans l'ensemble des formations initiales.

En France, la fréquence annuelle des accidents du travail pour l'ensemble des salariés tous secteurs d'activités confondus est d'environ 4 %. Chez les jeunes de moins de 25 ans, cette fréquence est de 10%, soit 2,5 fois plus importante². C'est lors de la période de transition de l'école vers la vie active que cette population est la plus vulnérable car elle est à la fois jeune et nouvelle dans l'emploi.

Pour étudier la survenue d'accidents en milieu professionnel, l'INRS a mis en place une cohorte prospective³ auprès d'élèves et apprentis de moins de 25 ans issus de l'enseignement professionnel et nouvellement entrant dans la vie active.

L'objectif principal était de déterminer l'effet de l'enseignement en santé et sécurité au travail reçu au cours de la scolarité sur l'incidence des accidents du travail chez les jeunes en début de carrière. D'autres facteurs en lien avec la santé et sécurité au travail et pouvant contribuer à la diminution des accidents du travail ont aussi été étudiés comme la formation sauveteur secouriste du travail reçue ou non au cours de la scolarité, ainsi que les conditions d'accueil à l'arrivée dans l'entreprise.

Entre 2009 et 2014, 4 cohortes successives ont été suivies, chacune sur 2 ans, dans 7 régions de France⁴. Le recueil de données s'est déroulé par questionnaires auprès d'environ 1800 apprentis et élèves inscrits en dernière année de CAP/BEP, baccalauréat, brevet professionnel ou BTS. Des contacts semestriels ultérieurs ont permis de recueillir des informations concernant le travail, les accidents du travail et les données personnelles (âge, sexe, situation personnelle). A l'issue de la période de suivi, les données de 755 participants⁵ ont pu être analysées.

¹ Boini S, Colin R, Grzebyk M. Effect of occupational safety and health education received during schooling on the incidence of workplace injuries in the first 2 years of occupational life: a prospective study. *BMJ Open* 2017;7:e015100.

² Source : Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam).

³ Groupes successifs de jeunes suivis pendant deux ans avant la survenue d'accident du travail.

⁴ Académies Aix-Marseille, Besançon, Dijon, Lille, Nancy-Metz, Nantes et Rennes.

⁵ Personnes volontaires et répondant aux critères d'inclusion (avoir quitté l'école et trouvé un emploi dans les 2 années de suivi).

Les résultats de cette étude révèlent un risque d'accidents du travail diminué par 2 lorsque les jeunes travailleurs ont reçu un enseignement en santé et sécurité au travail au cours de leur scolarité. En outre, les accidents rapportés surviennent en moyenne 6 mois après l'entrée dans l'emploi. Les métiers les plus concernés par la survenue d'accident sont les ouvriers du BTP, les agents de maintenance, les cuisiniers, les bouchers, les charcutiers et boulangers.

En France, dans les diplômes professionnels, les compétences en santé et sécurité au travail sont enseignées majoritairement avec une approche globale, c'est-à-dire plus large que les risques spécifiques liés au métier appris.

« Sachant que 30 % des emplois occupés par les participants ne correspondent pas à leur formation initiale, et que les parcours professionnels actuels ne sont plus aussi prévisibles que par le passé, inscrire cette formation globale en santé et sécurité au travail dans l'ensemble des diplômes paraît incontournable. » souligne Stéphanie Boini, responsable d'études épidémiologiques à l'INRS.

Depuis plus de 20 ans, l'INRS et la Cnam en partenariat avec l'Education nationale développent la culture de prévention des risques professionnels, notamment en intégrant les compétences en santé et sécurité au travail au sein des différents diplômes de formation initiale.

La formation en chiffres, c'est chaque année :

- **350 000 élèves** et apprentis sensibilisés à la santé et sécurité au travail, dont :
 - o **plus de 150 000** formés au Sauvetage secourisme du travail ;
 - o **17 500** formés à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP).
- **Plus de 2 500 enseignants** de l'Education nationale formés aux compétences de base en prévention.

Pour en savoir plus :

La synthèse de l'étude : <http://www.inrs.fr/dms/inrs/Presse/presse-2018/Synthese-Resultats-ATJ/Synthese-Resultats-ATJ.pdf>

Les résultats complets de cette étude ont été publiés en anglais dans la revue BMJ Open, et sont disponibles en ligne gratuitement : <http://bmjopen.bmj.com/content/7/7/e015100.long>.

L'offre de formation pour les jeunes : <http://www.inrs.fr/services/formation/formation-initiale.html>

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; [www.twitter.com/INRSfrance](https://twitter.com/INRSfrance)

www.inrs.fr

 YouTube



 in

Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD – Tél. : 01 40 44 14 40 –

courriel : marieeva.planchard@inrs.fr